Image not found or type unknown

Refus de prêt de terrain par une mairie pour une Association

Par **xav07**, le **13/07/2018** à **22:00**

Bonjour,

Je viens de créer mon association de foot :
- une seule équipe vétérante,
je demande à une mairie de me prêter un terrain de foot, réponse de la mairie :
- "pour des raisons de cohérence, de suivi et de lisibilité, nous ne souhaitons pas démultiplier les associations pour un même sport",
donc refus de nous mettre à disposition terrain.
Leur droit est-il légitime ?

Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **14/07/2018** à **09:55**

bonjour,
rien n'oblige une commune à accepter toutes les demandes faites des associations dont le siège est sur la commune.
comme propriétaire du terrain de foot, la commune peut le prêter ou le louer à qui elle veut.
s'il existe déjà des club de foot sur la commune, je comprends la réponse de la mairie.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés